

Fiche de poste PMQC Bassin de Dornes (50%) - IEN Nevers 1

Les fonctions s'inscrivent dans le cadre de la circulaire n° 2012-201 du 18-12-2012 (B.O. n° 3 du 15 janvier 2013) et de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République (J.O. du 9 juillet 2013).

Missions

Le professeur affecté sur le dispositif *Plus de maîtres que de classes* fait partie intégrante des équipes pédagogiques des écoles du bassin pédagogique de Dornes. Il conçoit les modalités d'intervention dans la ou les classe(s) concernée(s) afin de conduire chaque élève à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Il a pour mission d'identifier finement les besoins des élèves pour adapter les réponses pédagogiques et didactiques dans le cadre d'interventions concertées entre les enseignants dans la classe. Pour cela, il travaille en étroite collaboration avec le RASED et s'appuie sur les outils institutionnels à sa disposition comme, par exemple, les évaluations nationales CP et CE1 pour analyser les obstacles aux apprentissages.

Son action pédagogique vise à prévenir les difficultés et à mieux répondre aux besoins des élèves dans leurs apprentissages. Elle doit être construite collégialement dans le respect du parcours scolaire de chaque élève. Elle doit être prioritairement centrée sur l'acquisition des fondamentaux (lecture, langage oral, expression écrite, mathématiques) et cible en priorité le cycle 2. Les actions envisagées et mises en œuvre en fonction des besoins au sein des écoles du bassin pédagogique de Dornes pourront revêtir des formes pédagogiques diverses et innovantes. Il a une très bonne connaissance des ressources institutionnelles (par exemple, les guides « pour enseigner la lecture et l'écriture » au CP et au CE1, « Pour enseigner les nombres, le calcul et la résolution de problèmes au CP ») et il pense son action au regard des priorités nationales.

L'organisation du travail mené par le « maître supplémentaire » est discutée en conseil des maîtres et arrêtée en concertation avec l'équipe de circonscription, de manière à répondre aux besoins repérés des élèves. Ses actions sont consignées dans un document faisant clairement apparaître le niveau de classe, les domaines disciplinaires ainsi que les modalités d'intervention. Les actions se déroulent sur un temps suffisamment long et de façon massée pour permettre l'efficacité de l'action pédagogique. Cependant, les priorités évoluent tout au long de l'année scolaire en lien avec les évaluations conduites régulièrement ou en fonction de l'arrivée de nouveaux enfants dans l'école.

Le projet, élaboré en équipe est le gage de la continuité des apprentissages et de la cohérence des aides mises en place. Il est soumis à la validation de l'I.E.N de la circonscription.

Ce poste sera rattaché à l'école élémentaire de Dornes. L'enseignant exercera dans les différentes écoles du bassin pédagogique de Dornes et devra donc coordonner ses actions en fonction des priorités dégagées.

Qualités et compétences attendues :

- Savoir repérer les besoins des élèves en fonction de leur âge, de leurs difficultés et de leurs réussites ;
- Montrer une maîtrise de la différenciation pédagogique ;
- S'impliquer dans la recherche de nouvelles démarches et modalités d'apprentissage ; effectuer une veille pédagogique ;
- Posséder une bonne maîtrise didactique dans les domaines de la lecture, de l'écriture et de la numération (en particulier au cycle 2) ;
- Être capable d'inscrire son action dans une programmation des enseignements au quotidien et dans la durée avec ses collègues ;
- Être en mesure de travailler en équipe, de partager ses expériences, d'analyser ses pratiques et être force de propositions ;
- Être capable de s'engager dans des actions de formation ;
- Être capable de s'appuyer sur les temps de concertation pour construire la complémentarité nécessaire avec le ou les enseignants titulaires(s) de la classe dans laquelle il enseignera.